



Commune de GIRMONT-VAL D'AJOL
Mairie - 30 Le Village – 88340 GIRMONT-VAL D'AJOL

03 29 30 68 32 – mairie.girmont.val@orange.fr
Retrouvez toute l'actualité du village sur girmont.org

ARRÊTÉ DU MAIRE

Règlementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R411-25 et R411-28 ;

Considérant les travaux de réfection de voirie devant être réalisés par l'entreprise STPI Route sur les voies suivantes :

- VC 5 Chemin de Méreille (partie de 150 ml en direction du Val d'Ajol située après l'habitation n°50)
- VC 4 Chemin de Clairegoutte (plusieurs tronçons : au niveau du Rondé, de l'étang des Basses, et des fermes),
- VC 26 Chemin Perrin du Dropt,
- VC 20 Chemin Mathiot au Dropt,
- Voie d'accès au parking du marché d'été.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits en raison de travaux de goudronnage :

le jeudi 23 juillet 2026 :

- sur la partie de 150 ml de la voie communale de Méreille située en direction du Val d'Ajol après l'habitation n°50,
- sur la partie de la voie communale de Clairegoutte à partir de l'intersection de Corfaing/le Rondé jusqu'à la limite avec Le Val d'Ajol après les fermes de Clairegoutte,
- sur la voie communale du chemin Perrin au Dropt,
- sur la voie communale du chemin Mathiot au Dropt,
- sur la voie d'accès au centre au parking des manifestations.

le vendredi 24 juillet 2026 :

- sur la partie de 150 ml de la voie communale de Méreille située en direction du Val d'Ajol après l'habitation n°50,
- sur la partie de la voie communale de Clairegoutte à partir de l'intersection de Corfaing/le Rondé jusqu'à la limite avec Le Val d'Ajol après les fermes de Clairegoutte.

le lundi 27 juillet 2026 :

- sur la partie de la voie communale de Clairegoutte à partir de l'intersection de Corfaing/le Rondé jusqu'à la limite avec Le Val d'Ajol après les fermes de Clairegoutte.

le mardi 28 juillet 2026 :

- sur la voie communale du chemin Perrin au Dropt,
- sur la voie communale du chemin Mathiot au Dropt,
- sur la voie d'accès au centre au parking des manifestations.

L'accès des riverains, des véhicules de secours et du SICOVAD sera maintenu autant que possible.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : la signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, surveillée et entretenue par l'entreprise STPI Route et par la Commune du Girmont-Val d'Ajol.

La Commune installera une signalisation sur la Commune du Val d'Ajol, afin de signaler l'impossibilité d'accéder au Girmont-Val d'Ajol par Clairegoutte et Les Faings Potots.

ARTICLE 3 : une ampliation sera transmise à Mr le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Remiremont, à Mr le Maire du Val d'Ajol, au SICOVAD, au SDIS, à Mr le Chef de Centre de Secours des pompiers du Val d'Ajol, et à l'entreprise STPI Route.

Fait à Girmont-Val d'Ajol, le 13 juillet 2026.
Le Maire, Patrick VINCENT,

